

# REGLEMENT FORESTRAIL 2019

La Patriote cross de Guïnes vous propose 4 parcours trail (8, 13, 22, et 32 km) et 2 parcours marche nordique chronométrée de 8 et 13km.

Des ravitaillements sur les parcours et à l'arrivée seront offerts ainsi qu'un sandwich. Les 3 premier(e)s de chaque parcours seront récompensés ainsi que les premiers et premières de chaque catégorie de cadet ou junior (selon l'épreuve) à M4. Récompense non cumulable. Bandeau offert aux inscrits du 8km trail. Tee-shirt offerts aux inscrits du 13/22/32 km trail. Nombres d'inscrits limités à 900 coureurs sur les courses trail.

Les accompagnants pourront profiter de l'animation du village mise en place pour l'occasion.

## Article 1 :

Les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité en cas d'accident ou de défaillances consécutives à un mauvais état de santé.

## Article 2 :

Pour cette sixième édition les parcours sont déclinés de la façon suivante :

- Un parcours Marche Nordique 8km - Ouvert aux participants dès 16 ans
- Un parcours Marche Nordique 13km - comportant 1 ravitaillement- Ouvert aux participants dès 16 ans
- Un parcours Trail de 8 km - Ouvert aux catégories de Cadet à V4
- Un parcours Trail de 13 km comportant 1 ravitaillement - Ouvert aux catégories de Cadet à V4
- Un parcours Trail de 22 km comportant 1 ravitaillement - Ouvert aux catégories de Junoir à V4
- Un parcours Trail de 32 km comportant 2 ravitaillements - Ouvert aux catégories de Junoir à V4

Pour l'ensemble des épreuves, en sus des ravitaillements sur les parcours, un ravitaillement vous sera offert à l'arrivée.

Equipement obligatoire pour le 32 km :

- Réserve d'eau minimum 1 litre
- Réserve alimentaire.
- Veste imperméable légère permettant de supporter la pluie ou couverture de survie.

Tout coureur n'ayant pas son matériel obligatoire ne sera pas classé.

Equipements conseillés :

- Crème solaire, vaseline ou crème anti-échauffement, bande élastique, couvre chef, répulsif insectes et tiques.
- Un coureur souhaitant utiliser des bâtons doit les avoir avec lui durant toute la course.

## Article 3 :

Tous les départs et arrivées se dérouleront au village installé à l'entrée du bois de Guïnes, au niveau de la maison forestière. Les quatre parcours du trail et de marche nordique sont en gestion informatisée avec puces électroniques (Chronopale) par passage sur tapis à l'arrivée.

## Article 4 :

La rue de la justice et le chemin du bois de Guïnes seront interdits à la circulation. Une mise en place de navettes gratuites pour les coureurs et accompagnateurs au départ du collège les quatre vents (rue de la justice) jusqu'au village sera effectuée. Premiers départ 8h00 dernier retour 16h00. Les horaires de départs seront respectés, merci de prévoir une marge pour vous rendre au village départ.

Nous vous conseillons de vous garer sur les parkings de la salle Andre Flahaut (rue leo lagrange), de la trésorerie (rue Narcisse Boulanger) ou encore celui de la rue du courgain.

## Article 5 :

Les courses sont ouvertes à toute personne (affiliée ou non à une fédération sportive) qui s'engage à respecter le règlement et partage les valeurs respectueuses de l'environnement.

La participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur:

D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la

FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition ; Ou d'une licence délivrée par la FSGT, OFULEP, FFTRI et FSCF, en cours de validité à la date de la manifestation.

Ou d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

#### **Article 6 :**

Les inscriptions se font uniquement sur le site internet de la Fores'TRAIL (forestrail.fr), date limite 4 Juin à minuit. Le paiement se fait par carte bancaire, sur une plateforme sécurisé. Un justificatif de paiement vous sera automatiquement envoyé par mail, ainsi que le récapitulatif de votre inscription. Elle ne sera validée qu'après vérification de la conformité de votre certificat médical ou de votre licence. Pas d'inscriptions sur place. Inscription prise en charge par les clubs : voir annexe à la fin du règlement.

#### **Article 7 :**

Les horaires de départ des différents parcours sont fixés comme suit :

Trail 32 km – départ 9h15

Trail 22 km –départ 10h00

Marche nordique 8 km – départ 10h00

Marche nordique 13 km – départ 10h00

Trail 13 km - départ 10h30

Trail 8km - départ 11h00

#### **Article 8 :**

##### Réservé aux traileurs :

- Chaque participant du trail 8 km se verra recevoir un bandeau tour de tête. Les participants des trails 13/22/32 km se verront recevoir un tee-shirt souvenir. (Remis au retrait des dossards des coureurs)
- La grille des récompenses relatives aux classements des différents parcours de trail sera affichée le jour de l'épreuve.

• Classement **SANS** récompenses pour la Marche Nordique.

##### Réservé aux traileurs et marcheurs :

• Sandwich offerts.

• Loterie en bons d'achat.

(Tirage au sort des dossards gagnants après la remise des récompenses. Si le coureur dont le dossard a été tiré au sort n'est pas présent, remise en jeu du bon d'achat.)

Une buvette avec vente de sandwich et boissons est également prévus au sein du village sportif.

#### **Article 9 :**

Les tarifs des différents parcours ont été fixés à :

**Trail 32 km :**

25€.

**Trail 22 km :**

22€.

**Trail 13 km :**

14€.

**Trail 8km :**

11€.

**Marche nordique 8 et 13km:**

6€.

#### **Article 10 :**

Le nombre d'inscrits sur les courses trail est limité à 900 coureurs répartis de la façon suivante :

160 coureurs sur le 8 km

300 coureurs sur le 13 km

260 coureurs sur le 22 km

180 coureurs sur le 32 km

#### **Article 11 :**

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'Organisateur se réserve le droit de retarder le départ des courses, d'arrêter les courses ou de modifier le parcours, voire d'annuler les courses sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription. Le remboursement de la course ne se fera qu'en cas de raison médicale avec présentation du certificat médical sur la base du prix de l'inscription du coureur moins 5 € (cinq euros) de frais de gestion.

#### **Article 12 :**

Le Retrait des dossards se font le Dimanche 9 Juin à partir de 8h00 au village installé à l'entrée du bois de Guines.

**Article 13 :**

L'assistance médicale est gérée par les ambulances Guinoises. La présence de secouristes habilités par la Sécurité Civile ne dégage en rien la responsabilité de chaque. Chaque personne engagée doit être assurée pour les dommages causés aux autres.

**Article 14 :**

Des douches sont mis à la disposition des participants, à la salle André Flahaut. Ces lieux, gracieusement prêtés par la Commune devront rester dans un bon état de propreté. En cas de dégradations volontaires constatées, des poursuites seront engagées.

Une consigne est mise à disposition des coureurs pour laisser vos affaires en toute sécurité. Néanmoins nous déclinons toutes responsabilités en cas de perte, dégradation ou vol d'effets personnels.

**Article 15 :**

Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MACIF.

**Article 16 :**

Pour la bonne continuité de cet événement, nous devons vous sensibiliser à la protection de l'environnement. Il s'agit de respecter la charte du traileur. C'est l'avenir du trail qui est entre vos mains.

- Ne jetez pas de déchets sur la voie publique ou dans la nature.
- Etes courtois, de bonne humeur et respectez les règles élémentaires de civilité
- Les concurrents qui ne respectent pas ces consignes seront disqualifiés sans indemnité.

Le parcours seront balisés et des bénévoles veilleront au bon déroulement et respect de la charte

**Article 17 :**

Les résultats seront en ligne dès le Lundi 10 Juin 2019 sur notre site internet ainsi que sur le site de [notre prestataire www.chronopale.fr](http://www.chronopale.fr)

**Article 18 :**

Du fait de votre engagement, le coureur donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

**Article 19 :**

Pour tout renseignement complémentaire ou pour toute réclamation les participants peuvent contacter les organisateurs via le site internet.